

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints)
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel - BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE
Véronique – LE PENVEN Françoise - GOMEZ Jacqueline – SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette donne pouvoir à Monsieur PIZOT Roger

Madame CHARRASSE Véronique est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. Convention d'objectifs et de financement Contrat « Enfance et Jeunesse » à passer entre la CAF et la Commune.

Après avoir pris connaissance du Contrat Enfance et Jeunesse proposé par la CAF des Bouches du Rhône (Contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 révolus), à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes de la Convention d'objectifs et de financement Contrat « Enfance et Jeunesse » n° 2009-684 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales dont le siège est situé 215 Chemin de Gibbes à Marseille.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention et toutes pièces administrative y relatives.

2. Proposition de vente de terrains à la Commune formulée par M. ESCUDIER Aimé.

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil, après avoir examiné la proposition de vente des terrains de M. ESCUDIER

- **PROPOSE** d'acquérir les parcelles appartenant à M. ESCUDIER selon la proposition suivante :
 - Parcelles cadastrées Section D : n° 125, 143, 144, 145, 146, 147, 154
 - Parcelles cadastrées Section C : n° 141 et 234D'une contenance totale de 21 581 m² au prix de :

Zone ND (Bois) à 0.30 le m ²
Zone NC (Terres) à 0.60 le m ²

Soit un prix total de 10 383.00 €.

- **DIT Que** Si l'intéressé accepte la proposition, l'acte sera passé par devant Maître DOUCIERE, Notaire à Peyrolles en Provence.
- **DIT Que** les crédits seront prévus au Budget 2010 prog 162 – article 2117.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi administratif et financier du dossier.

3. Proposition de vente de terrains à la Commune appartenant à Madame DAUMAS Nathalie pour la réalisation du bassin de rétention pour l'extension de la ZAC du Castellet.

Après avoir pris connaissance du courrier de Mme DAUMAS Nathalie qui accepte de vendre à la Commune une partie des parcelles n°200 et n°204 d'une superficie de 4 461 m² (formant le Secteur P3 au POS) pour la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales dans le cadre de l'extension de la ZAC du Castellet, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** d'acquérir une partie des parcelles cadastrées Section C n° 200 et 204 appartenant à Mme DAUMAS Nathalie (formant le secteur P3) pour une superficie totale de 4 461 m² au prix de 9 000.00€.
- **DIT Que** la Commune prendra à sa charge le bornage de l'ensemble des parcelles.
- **DIT Que** l'acte à intervenir sera passé par devant Maître DOUCIERE (Notaire de la Commune) à Peyrolles en Provence, et Maître ROSSELLI (Notaire du vendeur du Puy Ste Réparate).
- **DIT Que** la dépense sera imputée à l'article 2 117 du prog 162.

4. **Appel à la solidarité au peuple Haïtien.**

Suite à l'appel à la solidarité de l'Union des Maires des Bouches du Rhône pour venir en aide au peuple Haïtien durement frappé par un séisme dévastateur, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'attribuer un secours financier de 1 500.00 € en faveur du peuple Haïtien par l'intermédiaire du Fonds de Concours mis en place pour les Collectivités par le Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.
- **DIT Que** ce secours sera prévu au Budget 2010 - article 6713 « secours ».

5. **Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal suite à avancement de grade.**

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** la création d'un poste suite à avancement de grade dans la filière Sanitaire et Social
 - Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^o Classe avec effet rétroactif au 01/01/2010.
- **APPROUVE** le tableau du Personnel ainsi modifié.

6. **Elaboration du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des espaces publics).**

Après avoir pris connaissance des documents et de l'obligation faite à la Commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la Voirie et des espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Commune.
- **DIT Que** cette décision est portée à la connaissance du public par affichage en Mairie pendant 1 mois.
- **DECIDE** de confier la mission, pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité au cabinet d'expertise BAGARRY Patrick.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.